

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter la pisciculture de Perrouta et actualisation du volume annuel de production

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Piscicole de Perrouta

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Joël BERTANI - Directeur Pisciculture France

RCS / SIRET

3 9 2 8 0 9 4 3 0 0 0 0 3 7

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation | Pisciculture dont la capacité maximale de production est de 200 T par an. Activité soumise à autorisation sous la rubrique 2130-1 de la nomenclature des ICPE |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA Pisciculture de Perrouta a été créée en 1988 sur la commune de Bernos-Beaulac en Gironde. Elle est alimentée en eau par le Gouaneyre, affluent rive gauche du Ciron. L'exploitation est autorisée à produire 100 T par an de Salmonidés (Truite Arc-en-ciel) par l'arrêté préfectoral du 29/11/89. L'arrêté préfectoral d'autorisation est ancien et ne correspond plus aux conditions actuelles d'exploitation. La SCEA Pisciculture de Perrouta souhaite donc s'inscrire dans une démarche de renouvellement de son autorisation. Aujourd'hui avec l'amélioration des pratiques d'élevage, l'exploitant produit entre 150 et 200 T de salmonidés par an et cela sans modifier les installations d'origines tout en respectant les limites de prélèvement et de rejets définies par l'arrêté du 1er avril 2008 régissant la pisciculture d'eau douce.

L'exploitant souhaite donc actualiser le volume de production annuel et le porter à 200 T. Le projet ne concerne qu'une actualisation administrative des conditions d'exploitations de la pisciculture de Perrouta, aucune modification des installations existantes ni travaux ne sont envisagés.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de renouveler l'autorisation administrative de la pisciculture de Perrouta dans le but d'actualiser les conditions d'exploitations du site : - capacité maximale de production de 200 T/an au lieu de 100 T/an

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n ' est prévu

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La SCEA Pisciculture de Perrouta souhaite poursuivre l'exploitation de la pisciculture de Perrouta dans les conditions actuellement rencontrée sur le site à savoir, une production annuelle de truites Arc en ciel allant de 150 à 200 T. Le projet n'implique aucune modification des installations existantes. L'évolution de l'activité relèvera uniquement de l'amélioration continue (aliment utilisé, bien être animal, génétique des poissons utilisés, etc).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité piscicole est soumise au régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE, rubrique 2130-1, du fait d'une production > 20t/an. L'installation est autorisée à 100 t/an. Le projet de modification est d'augmenter la capacité de production à 200 t/an, soit une extension de 100 t/an, en elle seule soumise à autorisation, conduisant, au regard de l'annexe à l'article R. du CE, à la nécessité d'engager une procédure Cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------|
| Capacité annuelle de production de poisson (Salmonidés) | 200 Tonnes |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pisciculture de Perrouta
Bourrot - Route de Lucmau
33430 Bernos Beaulac

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 16' 25 " .. Lat. 44° 21' 45 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La pisciculture de Perrouta a été autorisée par l'arrêté préfectoral initial du 29 novembre 1988

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF type 2 n°720001968 « Le réseau hydrographique du Ciron » ZNIEFF type 1 n°720001966 « Les gorges du Ciron » La prise d' eau dans le ruisseau de Gouaneyre est concernée par les deux ZNIEFF identifiées mais la pisciculture en elle-même est en dehors du zonage. Aucune extension des installations n'est prévue dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est classée en zone de répartition des eaux au titre de l' aquifère « Oligocène à l' ouest de la Garonne (230) » La cote de référence est fixée à -5m NGF. La pisciculture n' utilise pas la ressource en eau souterraine, elle n' est pas concernée par les restrictions liées au zonage ZRE. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La pisciculture n' est concernée par aucun périmètre de protection de la ressource en eau. A noter la présence de deux captages pour l' alimentation en eau potable à environ 2,5 km à l' Ouest. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site n°FR7200693 « Vallée du Ciron » L'ouvrage de prise d'eau et le rejet de la pisciculture se font dans le site Natura 2000. Le site piscicole est en relation directe avec le ruisseau de la Gouaneyre qui appartient à la zone Natura 2000. Aucune extension des installations n'est prévue dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour l'approvisionnement en eau de la pisciculture, l'exploitant dispose d'une prise d'eau sur le ruisseau de la Gouaneyre (masse d'eau n°FRFR54_12). L'ouvrage de prise d'eau est existant et ne sera pas modifié dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation de la pisciculture. L'intégralité du débit prélevé est restituée à la rivière environ 80m à l'aval du point de prélèvement. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Perturbation de la continuité écologique au niveau du barrage de la prise d'eau, équipé d'une passe à poissons jugée non fonctionnelle. Une étude nationale est en cours pour déterminer les types d'ouvrages à réaliser sur les piscicultures en fonction des enjeux. Lorsque les résultats de cette dernière seront connus (fin 2021 normalement), une étude spécifique au site de Perrouta sera lancée pour y rétablir la continuité écologique. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site de la Pisciculture (bassins) est situé à environ 10 m de la zone Natura 2000 n°FR7200693 « Vallée du Ciron ». L'ouvrage de prise d'eau et le rejet de la pisciculture se font dans le site Natura 2000. Le site piscicole est en relation directe avec le ruisseau de la Gouaneyre qui appartient à la zone Natura 2000. Le rejet actuel de la pisciculture dont la production annuelle est comprise entre 150 et 200 T respecte les seuils réglementaires et n'a pas d'incidence sur le milieu récepteur. Le projet de modification n'est pas de nature à impacter significativement le site Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La pisciculture est existante et aucun travaux d'extension n'est envisagé. L'emprise actuelle des installations est conservée et inchangée. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Bernos-Beaulac est soumise au risque inondation, aucun atlas des zones inondables n'est disponible. 2 épisodes de crue ont eu lieu sur la pisciculture en 1999 et en mai 2020. Des remblais séparent les bassins d'élevage du cours d'eau. De plus, la pisciculture a mis en place une procédure de la conduite à tenir sur l'exploitation en cas d'annonce de crue (présence 24h/24, grilles amovibles, ouverture du barrage, etc.). Suite à la montée des eaux de forte ampleur de 2020, l'exploitant étudie un nouveau dispositif de protection plus efficace. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | La présence d'une pathologie contagieuse dans le cheptel d'élevage pourrait entraîner un incident sanitaire sur la faune sauvage. Ce risque est maîtrisé par la mise en œuvre de protocole et règles d'exploitation strictes. L'élevage est suivi sanitaire par un vétérinaire aquacole et par le GDSAA. La pisciculture de Perrouta est reconnue indemne des maladies réglementées pour la truite arc en ciel depuis 1999. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trafic : L'exploitation de la pisciculture génère les trafics suivants : - chargement des poissons pour transport vers l'usine de transformation - chargement des poissons mort par l'équarisseur - livraison des aliments. Trafic global estimé à 3 camions / semaine |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le site dispose d ' un éclairage crépusculaire. Il permet d ' assurer la sécurité du personnel lors des interventions de nuit. L ' éclairage est orienté vers les bassins et ne diffuse que peu vers l ' extérieur et le milieu environnant. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Après passage dans les bassins d'élevage, l'eau dérivée est rejetée et rejoint le ruisseau de la Gouaneyre en aval du barrage. Le rejet de la pisciculture respecte les valeurs limites fixées par l'arrêté du 1er avril 2008 pour les paramètres suivants : MES, NH4 +, NO2-, PO4 ³⁻ et DBO5 La qualité du rejet respecte les seuils réglementaires avec une production annuelle comprise entre 150 et 200 T. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Présence d ' une chambre froide pour le stockage des poissons morts avant évacuation vers une installation d ' équarrissage. Capacité de stockage de 12,5 m3 avec le passage régulier de l ' équarisseur, la chambre froide ne contient en général pas plus de 1 T de poissons. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



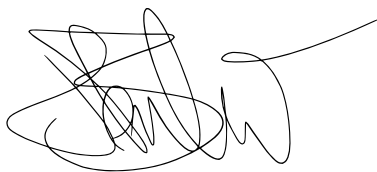
Fait à

Mézos

le,

17/08/2021

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

505

Extensio
n

Nom de la voie

rue de la Grande Lande

Code postal

4 0 1 2 0

Localité

Roquefort

Pays

France

Tél

05.58.05.61.00

Fax

Courriel

aqualande

@aqualande.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BERTANI

Prénom

Joël

Qualité

Directeur Pisciculture France

Tél

06.48.11.02.94

Fax

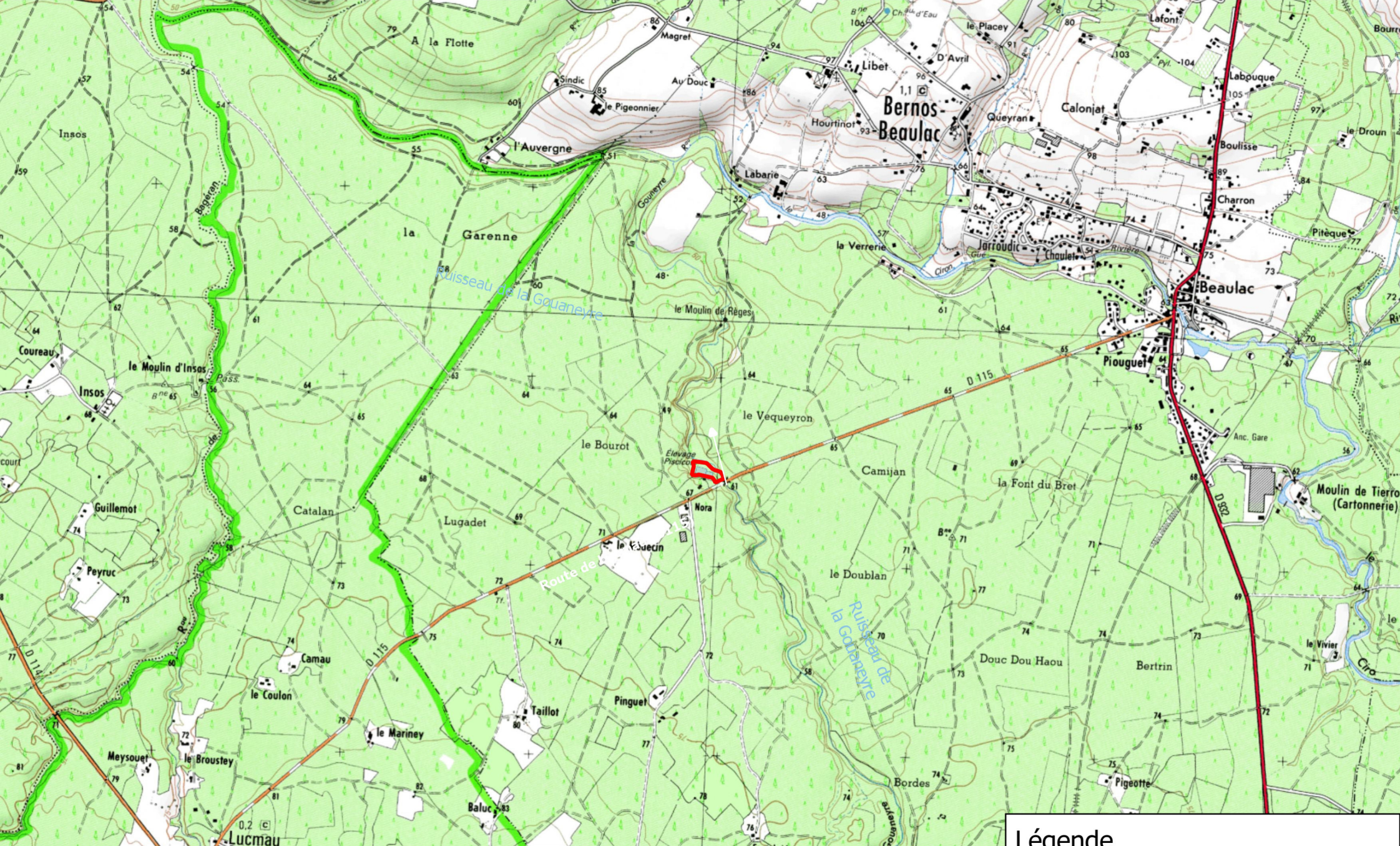
Courriel

jbertani

@aqualande.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



Plan de localisation de la
pisciculture de Perrouta (1:25 000)

Extrait de carte IGN

Bernos-Beaulac (33)

Légende

 Contour du site

0 500 1 000 m



Localisation des prises de vue





Prise de vue n°1 (juin 2021)



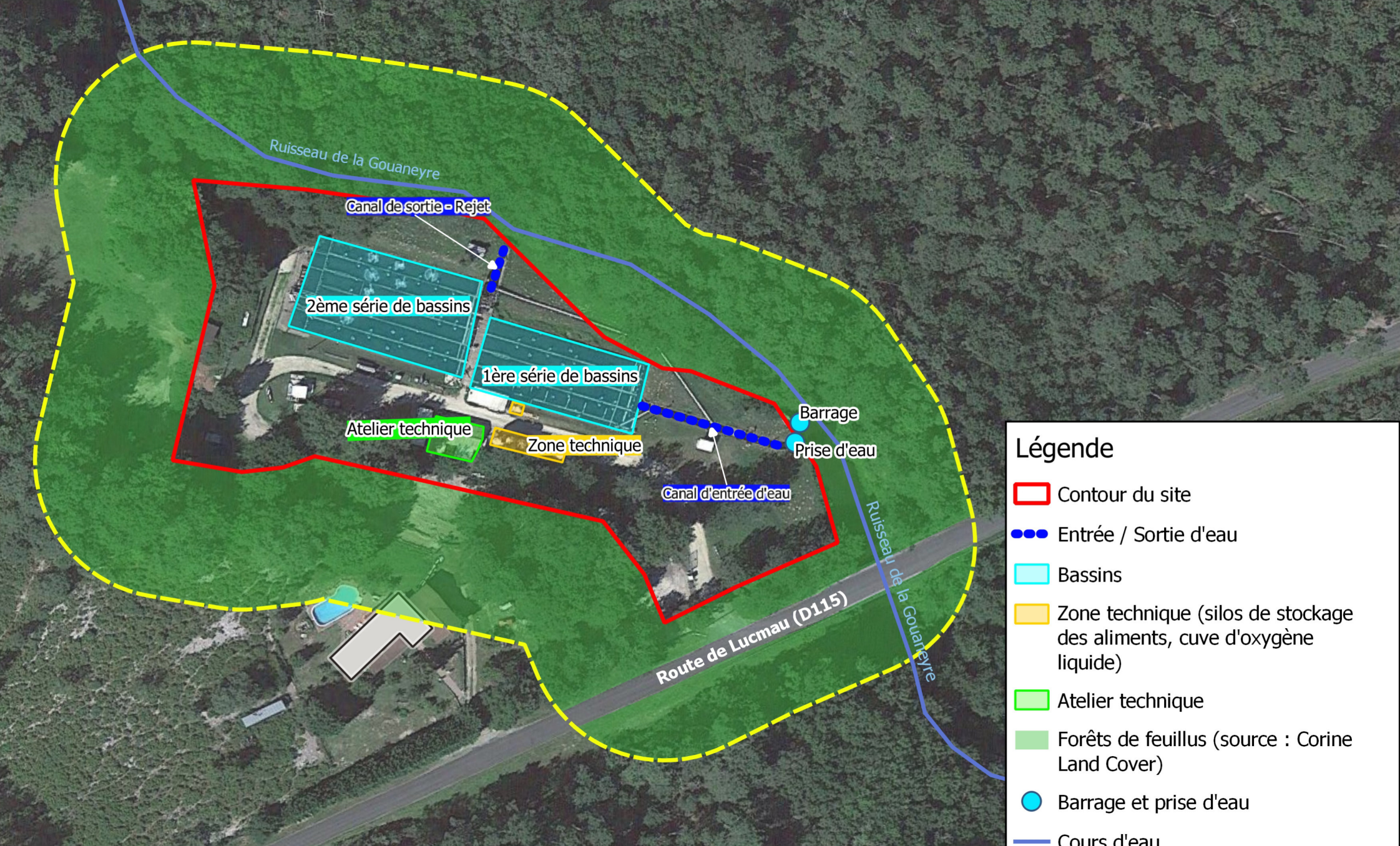
Prise de vue n°2 (juin 2021)



Prise de vue n°3 (mai 2013)



Prise de vue n°4 (mai 2013)



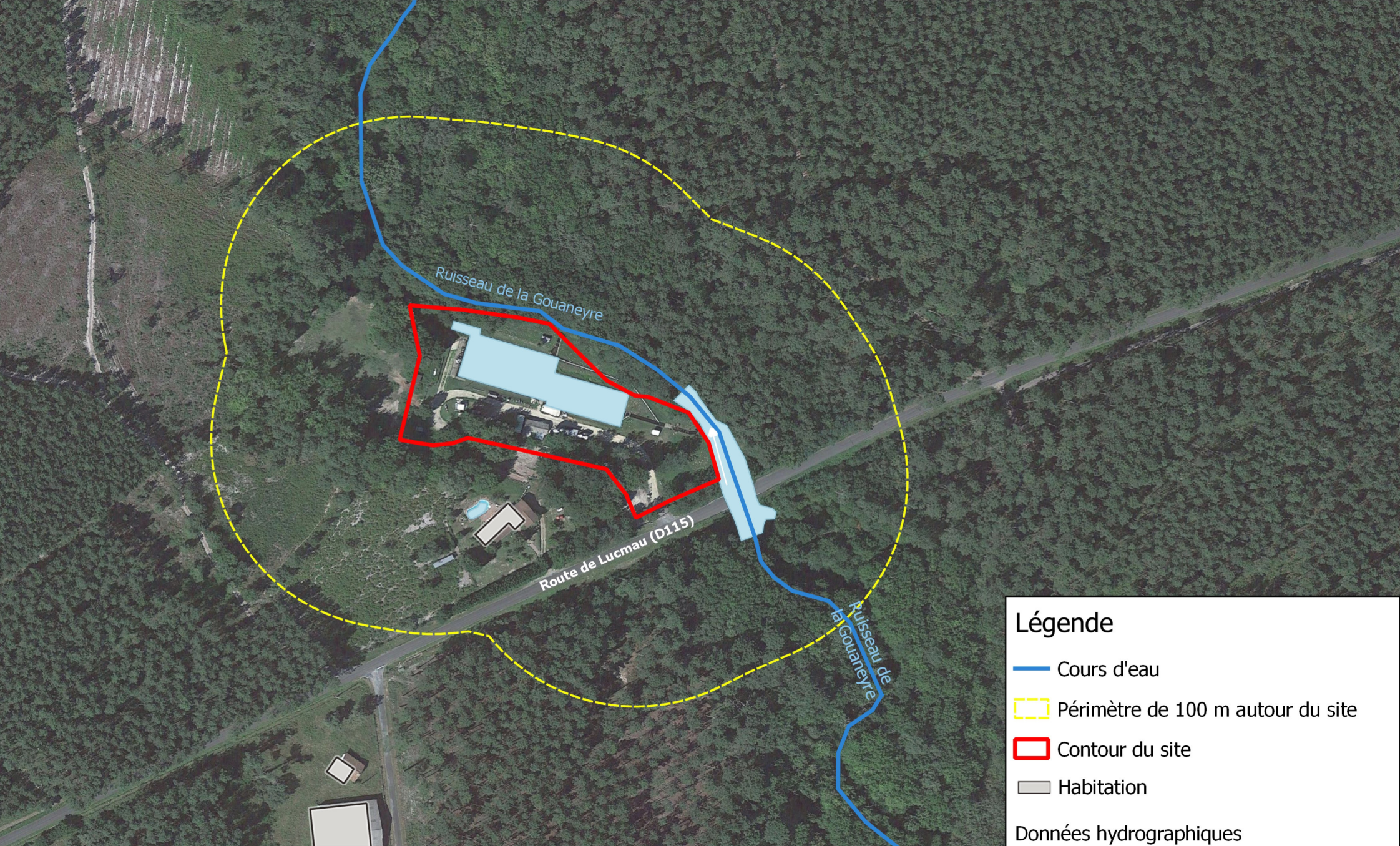
Plan d'ensemble de la pisciculture de Perrouta (1:1200)

Extrait de carte en vue aérienne (Google Satellite)

Bernos-Beaulac (33)

0 25 50 m





Légende

- Cours d'eau
- Périmètre de 100 m autour du site
- Contour du site
- Habitation

Données hydrographiques
(source : BD TOPO® - data.gouv.fr) :

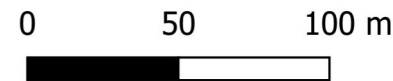
- Surfaces d'eau



Plan des abords de la pisciculture
de Perrouta (1:2500)

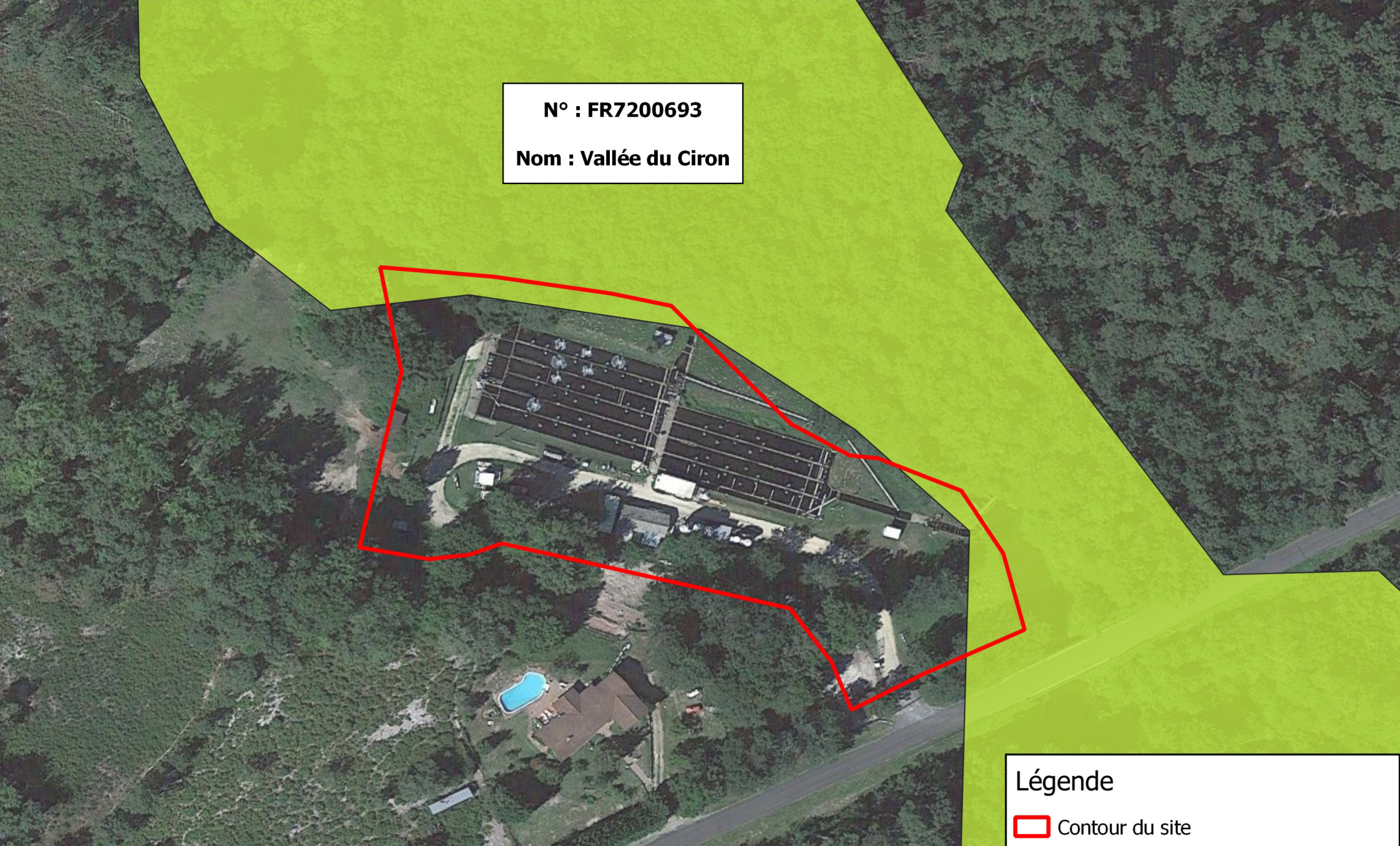
Extrait de carte en vue aérienne
(Google Satellite)

Bernos-Beaulac (33)




N° : FR7200693

Nom : Vallée du Ciron



Légende

 Contour du site

 Zones Natura 2000
(Directive Habitats)



Localisation de la pisciculture de Perrouta
vis-à-vis des zones Natura 2000 (1:2000)

Extrait de carte en vue aérienne
(Google Satellite)

Bernos-Beaulac (33)

0 25 50 m

